

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 29 janvier 2024	
2024 - 011	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024
	Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HOURQUET

OBJET :

OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET ANNEXE FORET 2024

VU l'instruction budgétaire M57 précise : « jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. »

CONSIDERANT que des factures d'investissement sont en attente de paiement et que des commandes ont été validées, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'ouvrir pour 55 000,00 € de crédits.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE



DECIDE d'ouvrir au budget 2024 les crédits suivants e
d'investissement pour un total de **55 000,00 €** :

Crédits ouverts au BP 2023 : 236 092,00 €
(non compris remboursement dette)

BP 2024 : ouverture anticipée de crédits : 59 023,00 €
(¼ du BP 2023 maximum)

Opérations / Articles	Sommes engagées	Restes à réaliser 2023	Crédits à ouvrir (montants arrondis)
2117 – Bois et forêt	115 000.00	60 000.00	55 000.00
		TOTAL	55 000.00 €

Somme disponible : 4 023.00 €

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **1^{er} février 2024**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour **22**
Contre **00**
Abstention **00**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024011
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).